

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel
de la réserve militaire*

**Arrêté du 4 septembre 2014 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1421059A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment les articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu la décision n° 42364 GEND/DPMGN/SDC/BREC du 10 juin 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Hélène Lefevre est nommée au grade de lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le domaine de la psychologie clinique au sein de la région de gendarmerie de Bretagne.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 septembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

T. MORTEROL